



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MATAWINIE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité QUE :

Le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 février 2020, le projet de règlement 211-2020, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

Plus précisément, le projet de règlement 211-2020 vise l'agrandissement de la grande affectation Villégiature consolidation à même la grande affectation Rurale, à Chertsey dans le secteur de la Grande-Jetée.

L'Arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit, en vertu du paragraphe 2, article 123 de la *Loi sur la santé publique* (R.L.Q.R. c. S-2.2), que toute procédure décisionnelle d'un organisme municipal qui implique le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée par une consultation écrite.

Ainsi, le projet de règlement 211-2020 fait l'objet d'un appel à commentaires écrits. Toute personne peut transmettre ses commentaires écrits, par courriel ou par courrier, jusqu'au 12 juin 2020 à une des adresses suivantes :

Courriel : amenagement@matawinie.org

Courrier : 3184, 1^{re} avenue, Rawdon, QC, J0K 1S0

Le projet de règlement 211-2020, dans sa version intégrale, est disponible pour consultation à l'adresse suivante : <https://www.mrcmatawinie.org/wp-content/uploads/2020/05/20200225-projet-de-reglement-211-2020-signé.pdf>

Donné à Rawdon, ce vingt-huitième jour de mai deux mille vingt.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim